

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Avis n° 2012-01 de l'Autorité de la statistique publique du 3 octobre 2012 sur la labellisation des statistiques sur les bénéficiaires de prestations légales produites par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

NOR : EFIS1236494V

Vu le courrier du 23 mai 2012 du directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

Vu le compte rendu de la séance de l'Autorité de la statistique publique du 27 juin 2012 approuvé le 3 octobre 2012,

L'Autorité de la statistique publique :

- notifie la labellisation des statistiques sur les bénéficiaires de prestations légales produites par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), pour une durée de cinq ans ;
- indique que la CNAF prendra les dispositions nécessaires afin que soient précisées les conditions d'accès aux données individuelles par les chercheurs.

Le présent avis sera publié au *Journal officiel* de la République française.